

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu par vidéoconférence, le 13 janvier 2022 à 13 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur ; ledit comité administratif étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant les Arrêtés numéro 2020-029 et 2020-049 du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet  
M. Normand St-Amour, préfet suppléant  
Mme Colette Quevillon, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
M. Denis Lacasse, membre  
M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 10. La directrice générale vérifie les présences.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15980-01-22

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois les points suivants :

- 10.7 Schéma d'aménagement concernant le cerf de Virginie
- 13.6 Ressource humaine au service d'ingénierie

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de janvier et février 2022.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15981-01-22

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE  
DU 9 DÉCEMBRE 2021 ET EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE  
2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du

9 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 tels que rédigés.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15982-01-22

**PUBLICATION DE L'ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DU  
COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la publication sur le site web de la MRC de l'enregistrement audio de la séance du comité administratif du 9 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DES SERVICES**

Espace Muni	Invitation MADA - Webinaires gratuits - Mobilisation des personnes élues (19 janvier) - Participation sociale des personnes âgées (26 janvier)
MAPAQ	Réponse concernant l'appui de la MRCAL envers l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Lièvre dans le cadre du projet pilote visant à assurer le maintien des services vétérinaires dans la région des Hautes-Laurentides jusqu'au 31 mars 2022
RQMDSS Au Coeur de l'Arbre	Nouvelles du RQMDSS Lettre aux partenaires pour arrêt de services de répit
RIDL	Demande d'appui - MRC de Marguerite d'Youville - Résolution concernant une demande d'appui dans le dossier de GoRecycle
MRC Coaticook Service Canada	Positionnement Projet de loi 103 Emplois d'été Canada 2022 - Appel de demandes / Canada Summer Jobs 2022 - Call for Applications
MTQ	Avis de versement – Transport collectif en milieu rural – 2020
Société d'Habitation	Enjeux de maintien des actifs des Offices municipaux d'habitation (suivi de la résolution adoptée au CM du 28 septembre 2021)
APHAL	Retour de la campagne de financement par dons – 15 novembre 2021 au 15 février 2022

\*\*\*\*\*

**SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15983-01-22

**REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES -  
DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 58079 à 58212, totalisant 1 015 826.37 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 519282 à 519303 (élus), les numéros 519271 à 519281 (employés), les numéros 519304 à 519355 (employés), les numéros 519356 à 519414 (employés), et les numéros 519415 à 519467 totalisant 211 634.13 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15984-01-22

**REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 141 à 147, totalisant 103 641.41 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15985-01-22

**REGISTRE DE CHÈQUES FIDUCIE - DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques Fiducie, portant les numéros 725 à 729, totalisant 150 125.62 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15986-01-22

**REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1370 à 1382, totalisant 5 581.83 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15987-01-22

**REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1424 au montant de 6 257 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15988-01-22

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE  
VILLÉGIATURE - DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant le numéro 516 au montant de 100 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15989-01-22

**COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 3 580.57 \$, incluant les intérêts, au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15990-01-22

**RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 54 549 \$ au 31 décembre 2021, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15991-01-22

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT DU PRÉFET**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Rencontre avec le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides (CPÉRL), le 15 décembre 2021;
- Intervention avec le ministère des Transports (MTQ) quant au pont à Notre-Dame-de-Pontmain;
- Intervention quant au chemin entre Mont-Saint-Michel et Parent.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

### **Administration et finances :**

- Gestion de la situation entourant les systèmes et outils informatiques
- Rencontre avec Okiok
- Lancement du mandat à Vumetric
- Fermeture des bureaux de la MRC depuis le 20 décembre 2021

### **Ressources humaines :**

- Comité de gestion | 10 janvier 2022
- Embauche d'un chargé de projet au PADF
- Échange retraite progressive
- Échange situation RH
- Discussion FQM service ing.

### **Communication :**

- Rédaction du rapport annuel 2021 et de la planification 2022

### **Comité jeunesse :**

- Entrevues des candidats
- Séance du comité jeunesse | 12 janvier 2022

### **Culture (EDC):**

- Rencontre du comité culturel | 11 janvier 2022

### **Vitalisation :**

- Réception projets de 100 000\$ et plus et début de l'analyse
- Transmission au CLD pour analyse du scénario financier des projets | 11 janvier 2022
- Préparation de la rencontre avec le comité de vitalisation quant aux projets de 100 000\$ et plus

### **Signature et innovation :**

- Échange avec Beside quant à une présentation du projet à la TGIR
- Échanger quant à la présentation le 24 janvier 2022

### **Parc linéaire :**

- Ouverture du parc linéaire à la circulation des motoneigistes | 7 janvier 2022

### **IHV :**

- Identification de firmes pour relevés quant à l'enfouissement pour info excavation
- Discussion pour mise en place d'un plan d'intervention
- Mise à jour scénario budgétaire début d'année
- Préparation rencontre mars 2022 au conseil de la MRC pour état de la situation

### **Autres :**

- Comité administratif | 9 décembre 2021
- Rencontre COVID Laurentides | 13 décembre 2021 & 10 janvier 2022
- Rencontre comité directeur CSL | 15 décembre 2021
- CA Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord | 21 décembre 2021
- Comité administratif (séance extraordinaire) | 21 décembre 2021

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15992-01-22

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359  
ET 482**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 9 décembre 2021 au 13 janvier 2022.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15993-01-22

**DÉCRET 2022 DE LA POPULATION ET MODIFICATION DU  
TABLEAU DE LA POPULATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le tableau estimant au 1<sup>er</sup> juillet 2021 la population de la MRC d'Antoine-Labelle en vertu du décret # 1516-2021 du 8 décembre 2021 et démontrant une légère augmentation de la population totale, soit 36 688 personnes comparativement à 35 922 personnes en 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15994-01-22

**RAPPORT ANNUEL 2021 ET PLANIFICATION 2022 DE LA MRC  
D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2021 et la planification 2022 de la MRC d'Antoine-Labelle et d'en recommander l'adoption au conseil de la MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ÉTAT DE LA SITUATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE DE LA  
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

La directrice générale fait un état de situation des systèmes informatiques suite à la cyberattaque survenue en décembre 2021.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15995-01-22

**ÉTAT DE SITUATION | SYSTÈME INFORMATIQUE AU SERVICE  
DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE (MODELLIUM)**

ATTENDU qu'en décembre 2021 les systèmes informatiques du service de l'évaluation foncière ont été paralysés suite à leur infiltration par un tiers non-autorisé;

ATTENDU que les systèmes informatiques du service de l'évaluation foncière ont rapidement été rétablis en procédant à leur hébergement temporaire sur des serveurs virtuels de la firme Modellium;

ATTENDU que la MRC devra décider si elle souhaite héberger en permanence les systèmes informatiques du service de l'évaluation foncière sur des serveurs physiques ou sur des serveurs virtuels de la MRC ou d'un tiers;

ATTENDU que la firme Vumétric a été mandatée pour procéder, dans les prochaines semaines, à un audit de sécurité des systèmes informatiques de la MRC (résolution MRC-CA-15878-10-21);

ATTENDU que, dans le cadre de son mandat, la firme Vumétric effectuera des recommandations quant aux options d'hébergement pour les systèmes informatiques de la MRC;

ATTENDU l'offre présentée par la firme Modellium pour effectuer les opérations de migration permanente des systèmes informatiques du service de l'évaluation foncière vers des serveurs virtuels;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser la migration permanente des systèmes informatiques du service de l'évaluation foncière vers des serveurs virtuels, conditionnellement à ce que la firme Vumétric recommande cette migration dans son rapport d'audit de sécurité.

Dans l'éventualité d'une migration vers des serveurs virtuels, il est de plus résolu d'accorder à la firme Modellium une banque de 65 heures à 120\$/heure pour reconfigurer le nouveau serveur et procéder au téléchargement des données.

Il est de plus résolu que les heures non utilisées de cette banque, le cas échéant, soient transférées dans la banque d'heures générale à la disposition du service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15996-01-22

**RECOMMANDATION AU CONSEIL DE LA MRC QUANT AUX  
FRAIS DE CONSTAT EXPRESS**

ATTENDU que la Cour municipale offre la possibilité de payer les constats d'infraction en ligne via le service Constat Express;

ATTENDU que le comité administratif a établi des frais de 7,50\$ par transaction pour le paiement d'un constat d'infraction (résolution MRC-CA-14051-11-16);

ATTENDU que le Conseil de la MRC a suspendu l'application de ces frais depuis le 24 mars 2020 afin de rendre le paiement en ligne plus accessible pendant la pandémie de COVID-19 (résolution MRC-CC-13682-03-20);

ATTENDU qu'il est également possible de faire des paiements pour des frais de greffe ainsi qu'en vertu d'ententes de paiement;

ATTENDU qu'il y a de nombreux avantages pour la Cour municipale ainsi que pour les citoyens à faciliter l'accessibilité du paiement en ligne;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC de ne pas rétablir les frais par transaction pour les paiements reçus par la Cour municipale via Constat Express.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE COATICOOK QUANT À LA  
DEMANDE À SANTÉ CANADA CONCERNANT LA DIMINUTION DU  
NOMBRE DE PLANS DE CANNABIS**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la résolution CM2021-11-238 de la MRC de Coaticook quant à la demande à Santé Canada concernant la diminution du nombre de plans de cannabis. Ceux-ci décident de transmettre cette résolution au comité de sécurité publique de la MRC d'Antoine-Labelle afin de connaître l'avis de la Sûreté du Québec. Cette demande est reportée à une prochaine séance.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15997-01-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES MASKOUTAINS - DEMANDE  
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE  
L'HABITATION (MAMH) CONCERNANT LA RECONNAISSANCE  
DES MRC - REVENDICATION**

ATTENDU la résolution MRC-CA-15846-09-21 du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle quant à l'appui à la MRC des Maskoutains quant à l'appel de projets pour la réalisation de plans de développement de communautés nourricières (résolution 21-08-305);

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC des Maskoutains relativement à la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant la reconnaissance des MRC à titre de regroupement de municipalités locales par territoire et de permettre aux MRC du Québec d'avoir l'opportunité, lors de financement offert au regroupement de municipalités locales, d'y avoir accès (résolution 21-12-467);

ATTENDU que le programme de soutien aux plans de développement de communautés nourricières du ministère de l'Alimentation, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) permet à des municipalités de se regrouper pour faire une demande d'aide financière pour le développement de communautés nourricières, mais exclut les MRC qui ont été spécifiquement créées à ce titre puisqu'elles regroupent des municipalités locales afin de pouvoir exercer leurs compétences et offrir des services régionaux sur son territoire;

ATTENDU que les MRC regroupent toutes les municipalités locales d'un même territoire d'appartenance formant une entité administrative qui est une municipalité au sens de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, C. 0-9) et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), constitués par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que les MRC ont été créées, entre autres, pour faciliter la mise en commun des services et la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités;

ATTENDU qu'un volet aide financière du MAPAQ peut contribuer à la mise à jour du *Plan de développement de la zone agricole*, le programme de communautés nourricières exclut les MRC de l'aide financière pour mener des actions régionales liées audit plan et au développement des collectivités;

ATTENDU que la mise en place de développement d'une communauté nourricière permettrait la réalisation de projets favorisant l'accès à des aliments sains pour les citoyens ainsi que le développement d'une offre alimentaire locale qui tend vers un modèle plus durable pour l'ensemble de la population

des MRC;

ATTENDU l'importance pour les MRC du Québec de faire reconnaître par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux québécois leurs pouvoirs déferés législativement par le gouvernement du Québec, le tout afin de s'assurer que l'ensemble de la population québécoise et les municipalités locales puissent obtenir les services auxquels ils ont droit, et ce, de façon adéquate;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC des Maskoutains dans la demande au MAMH d'interpeller et de conscientiser tous les ministères, incluant le MAPAQ afin de prendre connaissance de la *Loi sur l'organisation municipale* (RLRQ, c. 0-9) et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRLQ, c. A-19.1), adoptées par le gouvernement du Québec qui nomment et reconnaissent les MRC à titre de regroupement de municipalités locales par territoire et de permettre aux MRC du Québec d'avoir l'opportunité, lors de financement offert au regroupement de municipalités locales, d'y avoir accès.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au MAMH, au premier ministre du Québec, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15998-01-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE QUANT À LA FERMETURE DE LA BANQUE NATIONALE À RIVIÈRE-ROUGE**

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Rivière-Rouge quant à la fermeture de la Banque Nationale à Rivière-Rouge, aux termes de la résolution 414/07-12-2021;

ATTENDU l'annonce de la fermeture de la succursale de la Banque Nationale située au 348, rue L'Annonciation Nord à Rivière-Rouge;

ATTENDU qu'il s'agit d'un service financier de proximité nécessaire pour les citoyennes et citoyens de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que plusieurs commerçants utilisent les services offerts par la Banque Nationale;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches de la Ville de Rivière-Rouge quant au maintien de la succursale de la Banque Nationale sur son territoire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 15999-01-22

**APPUI À UNIS POUR LA FAUNE (UPF) ET L'ABATTAGE DE CHEVREUIL AVEC 3 PINES ET PLUS SUR UN CÔTÉ**

ATTENDU le processus entamé par le groupe Unis pour la faune désirant déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin que celui-ci entame les démarches de mise en place d'un projet-pilote visant l'interdiction de l'abattage de cerfs de Virginie ne possédant pas au moins trois pointes d'un minimum de 2,5 cm d'un côté de leur panache, le tout aux termes de la résolution 11724-2020 de la municipalité de Chute-Saint-

Philippe;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'appuyer Unis pour La Faune (UPF) quant à sa demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) un décret, pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, visant l'interdiction de l'abattage de cerfs de Virginie ne possédant pas au moins trois pointes d'un minimum de 2,5 cm d'un côté de leur panache.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**INFORMATION QUANT À UNE DEMANDE DE MISE EN PLACE DE SOLUTIONS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE RÉÉMISSION DE LA GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT (GA) DE LA GRANAUDIÈRE**

Le préfet, M. Daniel Bourdon informe les membres du comité administratif de la correspondance transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, le 22 décembre 2021, quant à la demande de mise en place de solutions dans le cadre de la demande de réémission de la garantie d'approvisionnement (GA) de La Granaudière.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16000-01-22

**CAMPAGNE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME RÉNO-RÉGION**

ATTENDU que la MRC administre des programmes de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), dont le programme RénoRégion qui permet d'aider financièrement des ménages à faibles revenus à effectuer des travaux pour corriger des déficiences majeures sur leur résidence;

ATTENDU que, pour la programmation RénoRégion 2021-2022 se terminant le 31 mars 2022, la SHQ a attribué à la MRC un budget de 1 500 000\$ permettant d'aider financièrement plus de 125 ménages;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a adopté la résolution MRC-CC-13736-05-20 établissant les procédures d'inscription au programme ainsi que les critères de priorisation des demandes admissibles;

ATTENDU que, suite au lancement de la programmation par la SHQ, la MRC a tenu une période d'inscription jusqu'au 28 juillet 2021 et qu'en raison de la disponibilité des budgets elle a également traité les demandes présentées après ce délai;

ATTENDU qu'en considérant toutes les demandes admissibles reçues, un budget demeure disponible pour aider financièrement environ une dizaine de ménages;

ATTENDU que pour informer les bénéficiaires potentiels des subventions disponibles, il y aurait lieu de lancer une nouvelle période d'inscription au programme et de la publiciser sur les réseaux sociaux et dans le journal local;

ATTENDU que le budget disponible reste néanmoins limité et qu'il y aurait lieu d'en faire bénéficier prioritairement les propriétaires admissibles qui ont des travaux d'urgence à effectuer sur leur résidence;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de lancer une deuxième période d'inscription au programme RénoRégion 2021-2022 qui se tiendra du 14 janvier au 4 février 2022 et de la

diffuser sur les réseaux sociaux et dans le journal local.

Il est de plus résolu que cette campagne d'inscription cible spécifiquement les propriétaires admissibles ayant des travaux d'urgence à effectuer sur leur résidence et que la sélection des demandes reçues soit effectuée conformément aux critères de priorisation établis par le Conseil (résolution MRC-CC-13736-05-20).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **CRÉATION D'UN COMITÉ MRC ANTOINE-LABELLE POUR LA QUALITÉ DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE**

M. Normand St-Amour, préfet suppléant informe les membres du comité administratif qu'il souhaite mettre en place un comité qualité chasse et pêche. Après discussion, il est décidé qu'un comité ad hoc pourrait être formé, compte tenu de l'importance d'activités économiques reliées à ce secteur d'activité. Un comité de travail accompagné par le CLD et formé des membres du comité administratif à l'exception de M. Flamand et de commerçants et d'acteurs économiques reliés aux activités de la chasse et de la pêche est formé et fera une proposition au conseil de la MRC.

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, la mise à jour des rôles et revisite, les demandes de révision et appel au T.A.Q. et l'équilibrage des rôles 2023-2024-2025.

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Rencontres de suivi et mises en place de plans de travail avec les employés du service, dû à la panne informatique et la situation sanitaire COVID.

#### **Calendrier des rencontres**

- Entrevue chargé de projet PADF (13 déc.)
- Comité de gestion (13 déc.)
- Rencontre SAT annuel (14 déc.)
- Rencontre Notre-Dame-du-Laus mandat urbanisme (15 déc.)
- Rencontre MRC d'Argenteuil FARR friches phase II (15 déc.)
- Rencontre de suivi PIACC (12 janv.)

#### **Parcs régionaux**

##### **SDRK :**

- CA (21 déc.)
- Rencontre VRR (11 janv.)

### Aménagement du territoire

- Révision du projet de règlement des TIAM;
- SADR 3e génération : Poursuite des travaux (chap. 14);
- SAR : Entrée en vigueur 21e modification, 22e modification adoptée;
- PDZA : Poursuite rédaction, planification atelier plan d'action et demandes de prix;
- PRMHH : Orientations et objectifs de conservations chapitre Diagnostic en révision
- Ateliers sur engagements de conservation : Rencontre reportée au 9 février ( DG et élus);
- Bureau de projets inondations : consultation écrite occurrence d'évènements + suivi auprès des municipalités concernées;
- FARR milieux naturels : début du mandat avec COBALI/RPNS, demande de prix pour inventaire MH en PU.

### Gestion (ententes et conventions)

### Baux de villégiature / sable et gravier

- Suivi dossier Norascon

### Territoire public intramunicipal

#### Volet forestier :

- Démarrage des travaux de récolte au chantier Lac Lafleur (3 janvier).
- Préparation de l'audit pour la certification des entreprises en aménagement forestier (CEAF) du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

#### Volet foncier :

- Dossier échange Notre-Dame-de-Pontmain;
- Suivi titre précaire lot 34

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16001-01-22

### AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-66

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-66 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-66 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16002-01-22

### AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-68

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-68

modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-68 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16003-01-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF : RÈGLEMENT # 374-2021**

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 374-2021 modifiant son règlement numéro 198-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 374-2021 de la municipalité de Lac-du-Cerf, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16004-01-22

**PROJET D'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS POUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE MUNICIPALISÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que les photos aériennes géoréférencées (orthophotos) sont fondamentales pour une représentation fidèle du territoire, pour la planification et le développement du territoire, et afin de maintenir la qualité des services géomatiques offerts au sein de la MRC et auprès des municipalités locales constituantes;

ATTENDU qu'en fonction de ses obligations et compétences, une MRC doit avoir accès à une collection d'orthophotos à jour, de qualité et dont elle est pleinement détentrice des droits d'auteur;

ATTENDU qu'un montant de 115 000 \$ a été prévu au budget 2022;

ATTENDU qu'en avril 2021, cinq MRC de la région des Laurentides dont le territoire est à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soit Antoine-Labelle, Argenteuil, Laurentides, Pays-d'en-Haut et Rivière-du-Nord, ont formé un comité de travail et initié un projet d'acquisition d'orthophotos pour l'année 2022, dans le but de renouveler celles qui dataient de 2014;

ATTENDU que le comité a identifié, de façon assez précise, les besoins techniques relatifs à ce produit qui vise une couverture complète du territoire à une résolution de 20 cm, au printemps, après la fonte des neiges et avant l'apparition du feuillage,

ATTENDU que le comité a exprimé le souhait de déléguer la maîtrise d'œuvre du contrat à un organisme externe ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) participe aux initiatives régionales d'acquisition des orthophotos en tant que représentant des autres ministères participants, conjointement avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui prend en charge la maîtrise d'œuvre du contrat ;

ATTENDU que pour ce type de projet, les règles de participation ministérielle permettent un financement jusqu'à 25% du coût total matériel (excluant les frais de maîtrise d'œuvre);

ATTENDU que le MAMH a confirmé par écrit sa participation le 10 décembre 2021 à la hauteur de 25% du coût total du projet avec une maîtrise d'œuvre assurée par le MERN;

ATTENDU que cette participation gouvernementale est conditionnelle à ce qu'une partie des livrables du projet (la mosaïque d'orthophotos) soit rendue disponible pour le grand public à la fin du mandat via une plate-forme de diffusion gouvernementale (licence de données ouvertes Creative Commons (CC BY)) ;

ATTENDU que les MRC demeurent détentrices exclusives des droits d'auteur des autres livrables (photos infrarouges, stéréopaires 3D, etc.) et qu'elles sont libres de fournir les fichiers à des organismes publics ou privés selon les conditions d'utilisation qu'elle juge opportunes ;

ATTENDU que lors d'une rencontre de démarrage le 21 septembre 2021, le MAMH et le MERN confirment avoir pris connaissance des besoins techniques des MRC et s'engagent à les indiquer clairement dans les appels d'offres;

ATTENDU qu'afin d'obtenir la participation financière gouvernementale, la MRC d'Antoine-Labelle doit s'engager financièrement pour la réalisation du projet incluant le coût du contrat octroyé au prestataire de services et les frais pour la maîtrise d'œuvre du projet effectuée par le MERN;

ATTENDU l'estimation préliminaire des coûts de production d'orthophotos à 20 cm de résolution par le MERN à environ 22 \$ par km<sup>2</sup>, incluant le coût du contrat octroyé au prestataire de services et les frais pour la maîtrise d'œuvre du projet effectuée par le MERN, pour un montant estimé total de 201 550 \$, réparti de la façon suivante entre les MRC participantes:

<b>MRC</b>	<b>Sup km<sup>2</sup></b>	<b>22\$ / km<sup>2</sup></b>
Antoine-Labelle	3 950	86 850 \$
Argenteuil	1 339	29 416 \$
Les Pays-d'en-Haut	735	16 108 \$
La Rivière-du-Nord	466	10 206 \$
Les Laurentides	2 680	58 920 \$
Total	9 170	201 550\$

ATTENDU qu'il s'agit de coûts estimés pouvant varier à la hausse ou à la baisse, les MRC se réservent le droit d'accepter ou refuser un projet d'acquisition si les soumissions reçues après l'appel d'offres ne respectent pas leur capacité de payer ;

ATTENDU que chaque MRC participante sera responsable d'acquitter les coûts d'acquisition au prorata de son territoire couvert ;

ATTENDU qu'à la demande du MAMH, le comité a dû identifier un mandataire chargé de faire le pont entre les MRC participantes et les autres partenaires ;

ATTENDU que le comité de travail sera impliqué dans le processus de contrôle de qualité afin de s'assurer que le produit cartographique soit conforme au devis technique.

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité que le comité administratif recommande au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'appuyer le projet d'acquisition d'orthophotographies;

Il est de plus résolu de recommander que la MRC d'Antoine-Labelle délègue au MAMH et au MERN la mise en œuvre du projet d'acquisition d'orthophotographies au printemps 2022 et qu'elle s'engage à en défrayer les coûts au prorata de son territoire couvert ;

Il est de plus résolu de recommander que la MRC d'Antoine-Labelle identifie la MRC d'Argenteuil comme mandataire au dossier et lui délègue la responsabilité de la signature de l'entente avec le MERN pour le projet mentionné;

Il est de plus résolu de recommander que la MRC d'Antoine-Labelle nomme madame Emmanuelle Marcil, directrice adjointe du Service de l'aménagement, comme membre du comité de travail inter-MRC ;

Il est de plus résolu de recommander que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Antoine-Labelle soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif au projet mentionné.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16005-01-22

**DEMANDE DE TRANSFERT ET OCTROI D'UNE NOUVELLE PERMISSION D'OCCUPATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE "LE P'TIT TRAIN DU NORD"**

ATTENDU que l'entreprise Pépinière Mont-Laurier Inc. acquérait, le 30 avril 2021, la propriété située au 821 rue des Carrières, Mont-Laurier;

ATTENDU que cet immeuble empiète sur une partie du lot 3 048 136 et qu'une permission d'occupation portant le numéro E-138.04-01 avait été dûment émise;

ATTENDU que toute permission de nature commerciale doit faire l'objet d'une nouvelle entente entre le ministère des Transports du Québec, propriétaire de l'emprise, et le nouveau propriétaire Pépinière Mont-Laurier Inc.;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est favorable à l'octroi d'une nouvelle permission d'occupation d'une partie du lot 3 048 136 en faveur de Pépinière Mont-Laurier Inc.;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de recommander au ministère des Transports d'octroyer à Pépinière Mont-Laurier Inc. une permission d'occupation afin d'autoriser un empiètement de bâtiment sur l'emprise du parc linéaire "Le P'tit train du Nord", soit une partie du lot 3 048 136, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **SCHEMA D'AMENAGEMENT CONCERNANT LE CERF DE VIRGINIE**

M. Yves Bélanger expose une problématique vécue à la municipalité de La Macaza quant à l'aire hivernation du cerf de Virginie. Des discussions s'en suivent et le service de l'aménagement du territoire se penchera sur le dossier. Un suivi sera fait par le service de l'aménagement de la MRC à la municipalité de La Macaza.

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Tenue des TGIRT spéciales pour l'harmonisation des chantiers : 14 décembre;
- Tenue d'une rencontre de travail sur les AIPL : 15 décembre;
- Accueil du nouveau chargé de projet PADF, M. Arnaud Vigouroux : 6 janvier;
- Préparation de la TGIRT conjointe du 18 janvier;
- Suivi de la signature de l'entente de délégation de gestion du PADF par les MRC partenaires;
- Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT : En continu.

\*\*\*\*\*

## **ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16006-01-22

### **REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8780 à 8799, totalisant 31 318.92 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16007-01-22

### **REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le registre de chèques Fonds de parc des TNO, portant les numéros 33 à 34, totalisant 3 085.02 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16008-01-22

## **RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et

résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 1 645 \$ au 31 décembre 2021, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16009-01-22

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16010-01-22

**DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DU CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN - ENTRETIEN HIVERNAL CHEMIN MEKOOS-MAZANA-PAQUIN**

ATTENDU la demande du Conseil des Atikamekw de Manawan sollicitant une aide financière de 10 000 \$ pour s'assurer le déneigement de l'accès reliant Manawan à la région de Mont-Laurier (chemin Mekoos, Mazana, Paquin), situé en Territoire non organisé (TNO) pour l'année 2021-2022 reçue le 17 décembre 2021;

ATTENDU que le chemin Mekoos, Mazana, Paquin fait partie des treize (13) chemins prioritaires identifiés à la Politique de la MRC d'Antoine-Labelle relative à l'utilisation de fonds de ses TNO, pour la réalisation de travaux sur des ponts et chemins;

ATTENDU que ce chemin constitue un lien d'importance permettant à la communauté Atikamekw d'accéder au territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et à la région de Mont-Laurier, dans le but d'y effectuer certains achats et de participer à plusieurs tables de concertation régionales;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle reconnaît l'importance d'un tel lien tant du point de vue économique que social;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de participer financièrement pour 2022 à la hauteur de 5 000 \$ à l'entretien du chemin Mekoos, Mazana, Paquin, tel que prévu au budget 2022, à même le fonds des TNO et sur présentation des pièces justificatives et sur présentation d'un rapport détaillé démontrant, entre autres, les dates où le déneigement a été réalisé par ledit Conseil.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE DU PERSONNEL**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16011-01-22

**DEMANDE DE REPORT DE RETRAITE PROGRESSIVE**

ATTENDU la demande présentée par l'employé #61-0069 à l'effet que sa pré-retraite initiale qui devait débiter le 1er janvier 2022 soit reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023;

ATTENDU les raisons exposées par l'employé;

ATTENDU le manque de main-d'œuvre actuel, les besoins de la MRC et l'expertise de l'employé;

ATTENDU les disponibilités budgétaires de la MRC;

ATTENDU qu'il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire de l'employeur et que celui-ci ne veut en aucun temps créer de précédent et que ces situations seront, au besoin, traitées au cas par cas;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter que la préretraite de l'employé #61-0069 débute le 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Il est de plus résolu que la demande soit toutefois maintenue à raison de 21 heures de travail par semaine, et ce, afin de voir à la préparation du plan de relève à moins qu'une décision autre ne soit recommandée par la direction générale à ce moment.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16012-01-22

**PROLONGATION D'EMBAUCHE DU TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, CLASSE IIM, POSTE OCCASIONNEL**

ATTENDU la résolution MRC-CA-15858-09-21 concernant l'embauche de technicien en évaluation foncière;

ATTENDU les besoins au service de l'évaluation foncière;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de confirmer la prolongation d'embauche de technicien en évaluation foncière, soit Sylvain Racine, pour une période de 12 semaines, soit du 10 janvier 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2022, pour un maximum de 28 heures par semaine, et ce, conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16013-01-22

**EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF), CLASSE IV, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET**

ATTENDU la tenue du concours 21-SGIRN-01 pour le poste de chargé de projet au programme d'aménagement durable des forêts (PADF), poste occasionnel;

ATTENDU la résolution MRC-CA-15976-12-21 autorisant l'embauche d'une ressource afin de combler ce poste étant donné les besoins immédiats au service de gestion intégrée des ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de M. Arnaud Vigouroux afin de combler un poste occasionnel de chargé de projet au programme d'aménagement durable des forêts (PADF) classe IV, à temps complet ou à raison de 35 heures par semaine, pour une période de 24 mois, soit du 10 janvier 2022 au 5 janvier 2024, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16014-01-22

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE,  
CLASSE IIM**

ATTENDU la résolution MRC-CA-15830-07-21 concernant l'embauche de technicien en évaluation foncière, poste étudiant, classe IIM;

ATTENDU les besoins au service de l'évaluation foncière;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Fabrice Bélanger afin de combler un poste étudiant de technicien en évaluation foncière classe IIM, soit du 10 au 21 janvier 2022 à raison de 35 heures par semaine, et du 24 janvier au 20 mai 2022, à raison de maximum 10 heures par semaine, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16015-01-22

**RECLASSIFICATION DU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ  
INCENDIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU les besoins initiaux de la MRC quant à l'embauche d'un coordonnateur et d'un préventionniste incendie;

ATTENDU que le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle a complété avec succès son attestation d'études collégiales (AEC) Prévention des incendies;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à sa reclassification suite à l'obtention de cette attestation;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à convenir d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle quant à la reclassification du coordonnateur en sécurité incendie, soit pour une classe V et, suite à l'approbation de cette lettre d'entente par les membres du Syndicat, de déposer ladite lettre au conseil de la MRC pour adoption et autorisation de signature.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16016-01-22

**AUTORISATION - AFFICHAGE AU SERVICE D'INGÉNIERIE**

ATTENDU que le poste de directeur(trice) au service d'ingénierie est toujours vacant;

ATTENDU que les affichages ayant eu lieu se sont avérés sans succès;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage du poste de directeur(trice) au service d'ingénierie en continu, et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**RESSOURCE HUMAINE AU SERVICE D'INGÉNIERIE**

Des discussions ont lieu quant aux ressources humaines au service d'ingénierie. La directrice générale informe qu'une rencontre est prévue avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de discuter de l'offre de soutien que leur équipe pourrait apporter à la MRC, des disponibilités et des taux. Cette situation serait temporaire, soit jusqu'au moment de l'embauche d'une nouvelle direction au service d'ingénierie de la MRC.

M. Yves Bélanger mentionne qu'à la municipalité de La Macaza, il y a présentement un dossier urgent. La directrice générale rassure en avoir pris connaissance et fera un retour à la municipalité dans les prochains jours afin de proposer les solutions possibles avec la FQM.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16017-01-22**

**AJOURNEMENT**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 26 minutes. Il est 16 h 25.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16018-01-22**

**RÉOUVERTURE**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 16 h 51.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16019-01-22**

**SITUATION RELATIVE À UN EMPLOYÉ**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité mandater la directrice générale afin d'émettre une recommandation au conseil de la MRC concernant une mesure disciplinaire à l'employé # 13-0135 à raison d'une suspension sans solde de 13 journées.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 55.

\*\*\*\*\*

---

**Daniel Bourdon, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice générale et  
secrétaire-trésorière**